

**Benteboula Mohamed-Salah**

## **L'émergence du Sahel : l'efficacité du G5**

**Rapport de 18 pages**

**Ce rapport est protégé par les droits d'auteur auprès de Microsoft.**

**Benteboula Mohamed-Salah .Géographe**

**Auteur du livre "La diplomatie algérienne à deux têtes "**

**Pour tout commentaire : [beyusek@hotmail.fr](mailto:beyusek@hotmail.fr)**

**Ce rapport est documenté et détaillé. J'apporte également **mon point de vue** sur la situation politique du Sahel. J'ai **reformulé** et **paraphrasé** des articles de presse et des analyses politiques **en fonction de mes propres sources.****

## *Pourquoi ce rapport ?*

Ce **rapport** doit être considéré comme une contribution au **dynamisme** du **Groupe G5 Sahel** qui est d'actualité. Le principal but de ce dossier est simple : permettre à des diplomates, enseignants, chercheurs, citoyens, journalistes et voyageurs, de découvrir **le Groupe G5 Sahel**. Il s'agit d'aborder cette organisation, par des **analyses** géopolitiques transversales et de mentionner des particularités contemporaines. Chaque analyse est illustrée, et complétée d'un rappel **historique**.

C'est une des **caractéristiques** de ce **rapport**, pour **promouvoir** le **Groupe G5 Sahel**. Des **propositions** sont faites, en s'attachant à décrire au plus près, la réalité diplomatique et les évolutions dictées par les événements, sans jamais séparer cet intérêt de ses effets politiques.

Fondé le 16 Février 2014, **le Groupe G5 Sahel** est certainement, l'innovation organisationnelle **la plus ambitieuse, de la région**. Un outil important guidé, par le principe de **l'interdépendance** entre : **le développement** socio-économique et **la sécurité** des peuples et des Etats. **Le 16 Février 2017** est une date anniversaire d'une grande importance, car elle ouvre **un nouveau chapitre** de l'histoire de l'organisation **G5 Sahel**.

**Le Groupe G5 Sahel** est, chaque jour, témoin des événements que génèrent le changement climatique et le terrorisme. Mais le mouvement **intellectuel** qu'il entretient, révèle que beaucoup reste encore à dire, à imaginer et surtout à agir.

## *Quelques dates clés de l'histoire du Groupe G5 Sahel*

### *Les principaux événements qui ont jalonnés l'histoire de l'organisation régionale*

**16 Février 2014** : Création du **G5 Sahel**

**19 Décembre 2014** : Signature de la **Convention** de création du **G5 Sahel**

**22 Avril 2016** : Signature de l'accord de Paris sur l'environnement par **tous les pays membres du G5 Sahel**.

**Juillet 2016** : **1<sup>ière</sup>** revue semestrielle du Secrétariat permanent du **G5 Sahel**.

## *Présentation du G5 Sahel*

- **Le G5 Sahel** est un groupe de cinq pays du Sahel: **le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.**
- Il a été **fondé le 16 Février 2014**, à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie.
- **Au 1er Janvier 2016**, la population du Groupe G5 Sahel à 5 Etats membres comptait **68 millions d'habitants** environ, selon les chiffres publiés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- La superficie de l'espace du groupe G5 Sahel est de **5 146 000 km carrés.**
- **La Mauritanie** est **le seul pays** membre du G5 Sahel, qui dispose d'une côte sur l'Océan Atlantique.

## *16 Février 2017 : le G5 Sahel fête ses trois ans d'existence*

Les **objectifs** mentionnés dans **la Convention** de création du **G5 Sahel** ont résisté à **l'épreuve** du temps et l'organisation possède à son actif un grand nombre de **succès**, avec l'appel des divers services de sécurité des **Etats du G5 Sahel**, la conjugaison de leurs efforts et la consolidation de leurs capacités, afin de contribuer **collectivement** au combat contre les menaces **transversales** qui pèsent sur la région notamment **le terrorisme**, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue et les autres formes de criminalité **transfrontalière**.

**Le terrorisme** a une caractéristique particulière qui a son **propre régime** juridique, distinct de la Convention de **Palerme** qui régit la lutte contre la criminalité transnationale organisée. **Selon mon point de vue**, penser que le terrorisme et le crime transnational organisé sont systématiquement reliés est non seulement **incorrect, mais périlleux**, car cela voudrait signaler que toutes les actions transfrontières illicites relèvent du mandat du Conseil de sécurité. Il serait utile de favoriser le terme **“criminalité transnationale organisée”** plutôt que celui trop vague de **“criminalité transfrontalière”**. Si cette relation peut devenir une réalité dans **certaines** circonstances, il ne devrait **pas** être qualifié de fait universel.

Les démarches visant à **confondre** terrorisme et crime transnational organisé sont **inquiétantes**. Or, le régime de droit international qui le combat possède des dispositions adaptées. De même, que **la Convention de Palerme** et ses Protocoles représentent le cadre **nécessaire** pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, les conventions internationales des Nations Unies contre le terrorisme **mentionnent** des attitudes qualifiées d'actes terroristes, même si la communauté internationale **n'a pas** encore élaboré une définition du terrorisme universellement approuvée.

Il est nécessaire d'aboutir à **une définition juridique de consensus du terrorisme** par l'assemblée générale de l'**ONU**, étant donné sa légitimité sur les règles. Une définition convenable doit contenir les causes et les circonstances qui incitent les individus, à perpétrer des actes terroristes. Cependant, il y a **une distinction** à établir entre le terrorisme et le combat légitime mené par les peuples conformément aux principes du droit international pour leur auto-détermination ou leur libération.

De plus, il est important de signaler que **tous les pays membres du G5 Sahel ont ratifié le traité sur le commerce des armes** dont le **préambule** mentionne **“ la nécessité de prévenir et d'éliminer le commerce illicite d'armes classiques et d'empêcher leur détournement vers le marché illicite ou pour un usage final non autorisé, ou encore à destination d'utilisateurs finaux non autorisés, notamment aux fins de la commission d'actes terroristes.”**

Rappelons que ce traité a été adopté par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) par la résolution 67/234B, du 2 avril 2013. De plus, parmi les Etats membres du G5 Sahel, le Burkina-Faso, le Mali et le Niger ont ratifié, la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. La Mauritanie et le Tchad ont adhéré à **ce texte onusien**.

**En septembre 2000**, à l'occasion du Sommet du Millénaire organisé, au siège de l'ONU, à New York, la Communauté internationale a ancré, une série d'objectifs quantifiables et assortis de délais pour, combattre l'analphabétisme et la dégradation de l'environnement notamment.

Elle a également approuvé les engagements pris, dans des domaines tels que : la bonne gouvernance, l'affirmation de la démocratie et les droits de l'homme. La teneur de ces objectifs a été synthétisée en huit principaux objectifs intitulés : les "**Objectifs du Millénaire pour le Développement**" (OMD).

**Les OMD** ont été élaborés à partir de la Déclaration du Millénaire adoptée, lors du Sommet du Millénaire, par 191 pays, réunis en **septembre 2000**, sous la supervision des Nations Unies. Ces objectifs, avec plusieurs cibles chiffrées à atteindre, dans un délai de 15 ans, accompagnés d'indicateurs de suivi des progrès réalisés, sont l'expression d'un ambitieux projet d'action international, pour lutter contre la pauvreté.

**Ces OMD** sont arrivés à expiration à la **fin 2015**. Pour leur succéder, l'ONU a façonné avec les gouvernements, la société civile et plusieurs partenaires, pour lancer une nouvelle dynamique et concevoir un programme, pour l'après-2015 intitulé "**Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030**". Il s'articule autour de **17 objectifs mondiaux** pour le développement durable.

**Les Objectifs de développement durable (ODD)**, également désignés Objectifs mondiaux, sont un signal mondial, à opérer pour préserver la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent en sécurité. **Ces 17 Objectifs** se basent sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en y incorporant de nouvelles préoccupations telles que : **les changements climatiques**, la paix et la justice. **Ces objectifs** sont fortement attachés les uns aux autres, la réussite dépend en général, de la résolution de problématiques, reliées entre elles. Cet ambitieux programme onusien est, en phase avec la perspective et la disposition transformatrice, des objectifs du programme de développement durable, à l'horizon 2030, à travers une série d'actions. Un développement durable allant dans la voie du combat contre les ravages du terrorisme.

Il s'agit d'œuvrer pour la région, afin que tous puissent partager, les dividendes d'un développement durable équitable. **Le Groupe G5 Sahel** dispose d'atouts formidables, dont le plus important, est le vivier de compétences extraordinaires, que constitue **sa population**.

Les activités de l'organisation régionale sont positionnées, au niveau de l'ampleur des défis, auxquels les nations sont confrontées : protection de l'environnement, **lutte contre le terrorisme**, changement climatique. **Autant de dossiers** abordés qui restent aujourd'hui, d'une brûlante actualité.

Il est important de souligner **le point décisif** que couvre, la mise en œuvre du programme 2030 pour le développement durable, l'objectif de développement durable **numéro 16**, intitulé "**Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes**" **qui mentionne l'appui**, dans le cadre de la coopération internationale notamment, des "**institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement**".

**Cet objectif met en exergue** le rapport entre le **développement** et la **paix**. Les principes que le **Groupe G5 Sahel** défend et les valeurs, qu'il incarne et propage dans l'analyse et la prise en compte des défis contemporains et des enjeux, demeurent plus que jamais appropriés. Les dix-sept Objectifs

de Développement Durable (**ODD**) fournissent, une boussole et des outils vers cette nouvelle humanité débarrassée du péril terroriste.

En effet, **les ODD** recommandent aux Etats de changer considérablement la vie de la population de façon inclusive, à l'horizon 2030. **Le changement climatique** représente l'un des plus importants défis, qui affecte le développement de l'humanité.

**Le Groupe G5 Sahel** est vu comme **un pôle** de progrès et **d'émergence**. La particularité de **l'agenda 2030** demeure, dans le fait qu'il **transcende les indicateurs courants** de croissance économique. Il s'intéresse effectivement au patrimoine de l'humanité, au progrès humain, à la paix de tous. C'est un texte ambitieux qui nécessite la participation de tous.

Ce thème répond d'une manière cohérente aux difficultés du moment. Avec l'adoption il y a un an, du Programme 2030 et de ses 17 Objectifs de Développement Durable(ODD) : **le groupe G5 Sahel**, sous l'impulsion de chefs d'Etat est orienté, entièrement dans cette logique **multilatérale**, seule à même de prendre des mesures, pour résoudre un grand nombre de problèmes régionaux.

Alors que les conflits régionaux se succèdent, la voix du **Groupe G5 Sahel** devient de **plus en plus audible**. Sur les dossiers internationaux, l'organisation régionale se situe sur une position de plus en plus **appréciée**, tant vis-à-vis des événements en Afrique que face à d'autres grandes crises.

## *Le Groupe G5 Sahel : la clé d'une véritable dynamique pour la région*

L'importance régionale fait partie des équilibres essentiels sur lesquels, s'est construite et se **consolidera** la dynamique du Groupe G5 Sahel. C'est aussi dans le cadre d'une approche générale et étudiée, avec les Etats membres, que **le Groupe G5 Sahel** parviendra à imprimer une prospérité, pour les habitants et pour le territoire.

**L'organisation régionale le G5 Sahel** accorde un intérêt tout particulier, à la consolidation de l'intégration régionale. L'agrandissement des périmètres de partenariat, le renforcement de la coopération institutionnelle, sont des principes déterminants, pour la dynamisation et la perception de la coopération. Ce sont autant de données de nature à fortifier l'approche, que **le Groupe G5 Sahel** a souhaité développer, depuis sa création. Une démarche constructive, une approche réaliste et positive du rôle de l'**organisation** régionale.

Et c'est pourquoi **elle** milite, pour le développement des relations internationales afin qu'elle puisse désormais davantage fixer ses rapports. Consciente des enjeux, basés sur l'analyse des mutations, en cours dans la région, **le Groupe G5 Sahel** reconnaît plusieurs buts tangibles primordiaux :

L'ossature de la stratégie de coopération, les réalisations permettant une meilleure prise en compte de l'adaptation au changement climatique. Le potentiel est à l'évidence colossale, les enjeux tout autant. Travailler activement dans le domaine de **la lutte contre le changement climatique**. La prise en compte de ces éléments amène à mettre en place des actions communes ciblées, avec l'ensemble des pays partenaires. **Le Groupe G5 Sahel** est parvenue à ce stade, à construire une stratégie ordonnée et à converger les actions, autour de buts thématiques partagés, qui ont marqué indéniablement une étape avantagée. **Les enjeux géostratégiques**, économiques et environnementaux, de la région sont incontestablement considérables.

Confluer les ambitions du territoire est l'enjeu capital pour le **Groupe G5 Sahel**. Une dynamique a été engagée dans une phase primordiale pour l'**enrichissement** de la coopération régionale. Elle devra se maintenir dans ce nouveau contexte diplomatique. Cette tendance reste nécessaire, pour que l'organisation régionale génère pratiquement tous ses résultats, conformément aux orientations désormais tracées, par le **Groupe G5 Sahel**. Le développement de l'organisation régionale est également tributaire d'autres facteurs. **Des facteurs** tout aussi fondamentaux parmi lesquels, figure de toute évidence, le **changement climatique**.

**Le Groupe G5 Sahel**, une organisation par sa situation et les valeurs qu'elle défend, a une responsabilité singulière, dans la résolution des questions de la région et c'est encore plus indispensable et plus vrai **en cette année 2016**, où la région s'oppose aux menaces. **Le Groupe G5 Sahel** entend, se positionner au centre des enjeux de la région. Car elle conçoit son rôle, pour œuvrer et apporter des solutions aux crises.

Un cadre stratégique que **les Comités Nationaux de Coordination des Actions du G 5 Sahel** mettront en œuvre, dans tous les pays où ils **ont l'honneur**, de représenter le Groupe G5 Sahel. En traçant la voie d'une organisation performante, et constamment orientée vers l'avenir, **le Groupe G5 Sahel**, a souligné son attachement à donner, une impulsion au développement durable, en veillant à ce que la constance sur les principes, le pragmatisme dans les approches, l'efficacité des outils d'action et la tangibilité des résultats inscrits, soient **ses atouts majeurs**.



# *Le G5 Sahel sert à construire la paix*

Alors que **les enjeux nationaux et internationaux** sont de plus en plus reliés, ce rapport permettra **aux lecteurs** de mieux saisir, les enjeux **diplomatiques** actuels et à venir, ainsi que les perspectives qu'elles inaugurent, pour une nouvelle **gouvernance**. Ce dossier suggère, au-delà d'une étude, d'observer **l'architecture** diplomatique régionale, à de **nouvelles pistes** de concertations.

De surcroit, la **diversification** des partenaires du Groupe G5 Sahel est au programme, l'engageant avec énergie dans l'activité internationale. Toutes ces mesures visent, **à promouvoir le Groupe G5 Sahel** sur la scène internationale, à rendre sa voix **plus** audible. Pour des motifs historiques, culturelles et **géographiques**, le Groupe **G5 Sahel** a un rôle à jouer, sur le continent africain. L'importance des ressources humaines fournit, à cette organisation régionale **des atouts** en tant que, **moteur de la région**.

**Le 3<sup>ème</sup> anniversaire** du Groupe **G5 Sahel** est l'occasion de fixer notre attention sur **l'histoire du G5 Sahel**, et de faire le bilan de ses réussites durables. C'est aussi l'occasion de mettre en lumière les champs dans lesquels **le G5 Sahel** a besoin **d'intensifier ses activités** pour répondre aux **enjeux** actuels et futurs.

## *Le changement climatique fait-il le jeu du terrorisme ?*

Les chefs d'État et de gouvernement, les délégations du Japon et de 54 pays africains, se sont réunis à Nairobi, au Kenya, les 27 et 28 août 2016, pour la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (**TICAD VI**).

TICAD est l'acronyme de « Tokyo International Conference on African Development » (Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique). Rappelons que cette conférence s'est tenue pour **la première fois en Afrique**. TICAD a commencé ses travaux, **en 1993** et joue un rôle bâtisseur en tant que forum multilatéral de coopération internationale sur le développement de l'Afrique. **TICAD** continue de remplir un rôle singulier, dans les dialogues concernant le développement de l'Afrique, grâce à sa démarche innovante, qui renferme une capacité en termes de nouvelles évolutions et changements.

A l'occasion de ce forum, les chefs d'États et de gouvernement ont fait le point, sur l'état d'avancement des engagements de la TICAD V, tenue en **2013** à Yokohama (Japon), de même qu'ils ont passé en revue les développements intervenus en Afrique, ainsi que les défis émergents dans le continent et les réponses à fournir. Plusieurs Chefs d'État africains dont le Président Idriss Deby Itno, **président en exercice du G5 Sahel**, se sont retrouvés pour échanger sur les questions de sécurité, qui lient l'Afrique et le Japon.

A l'issue de la conférence, les participants ont examiné et adopté le projet de Déclaration de Nairobi. La déclaration intitulée « **Déclaration de Nairobi** .Faire progresser l'agenda du développement durable de l'Afrique-TICAD partenariat pour la prospérité» a été publiée, le 28 Août 2016. Un des défis émergents qui ont eu un impact sur le paysage du développement, en Afrique depuis la TICAD V en 2013, a été mentionné dans cette déclaration, sous forme d'une analyse intitulée « **Radicalisation, terrorisme, conflits armés et changement climatique**».

La propagation de la radicalisation, des actes de **terrorisme** et des conflits armés paralysent la cohésion sociale, anéantissent les moyens de subsistance et augmentent les vulnérabilités. Il est utile de souligner, la portée de la stabilité sociale pour combattre la radicalisation, **le terrorisme** et l'extrémisme violent, par une stratégie multidimensionnelle, contenant les perspectives politiques, économiques, sociaux et culturels. Dans cet aspect, il s'agit de promouvoir les moyens de subsistance durables et inclusifs .La gestion des vulnérabilités peut contribuer à une richesse partagée, tarir les sources de **la radicalisation**, et soutenir la stabilité sociale.

Appuyer les pays pour construire des mécanismes de protection sociale accessibles, qui renforcent l'accès des ménages pauvres, aux biens de production et diminuer les fluctuations des revenus saisonniers, sont également au centre d'une consolidation de la résilience. Selon les estimations, l'Afrique est le continent susceptible, d'être affecté le plus sérieusement par, **le changement climatique** et d'être le plus vulnérable à la variabilité climatique.

**La déclaration de Nairobi** mentionne « Que des actions en réponse au changement climatique, à la perte des ressources naturelles, à la désertification, à El Niño, aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux migrations forcées, et menées en temps voulu sont essentielles pour parvenir à la stabilité sociale.»

De plus, cette conférence internationale indique «le rôle crucial joué par les autorités gouvernementales en Afrique pour le développement des institutions à long terme, qui est une priorité

pour la consolidation de la paix, ainsi que l'affirment les documents du Conseil de sécurité des Nations Unies portant sur ces points" tout en saluant " les contributions de nombreux pays dans le partage des priorités clés pour le développement des institutions en Afrique."

**Le Groupe G5 Sahel** défend le principe selon lequel, il faut anticiper **les phénomènes liés aux changements climatiques** et s'y préparer, ajoutant néanmoins que ces efforts nécessitent un soutien technique et financier. Cependant, les responsabilités dans le domaine du développement durable, incombent à l'Assemblée générale de l'ONU **notamment**.

Il est important de souligner, que le **Conseil de sécurité** de l'ONU a examiné, **le 17 Avril 2007**, pour la **première fois de son histoire**, l'impact des changements climatiques sur, la sécurité dans le monde. Le Conseil de sécurité a étudié **les relations entre l'énergie, la sécurité et le climat**. Ce débat visait à faire prendre davantage conscience des dangers, que les changements climatiques et la question énergétique pourraient poser, à l'avenir à la sécurité dans le monde.

La conséquence des changements climatiques va au-delà, des questions environnementales, pour se positionner, au centre de la sécurité humaine, c'est-à-dire : les inondations, la sécheresse, les migrations, l'accès concurrentiel aux terres arables et à l'eau et. **Face à ces risques**, le Conseil de sécurité de l'ONU peut apporter sa contribution, pour mieux répondre aux effets des changements climatiques, sur la sécurité mondiale.

Par ailleurs, une résolution intitulée " **Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité** " a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, **le 3 juin 2009**, laquelle " réaffirme que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'instrument clef de la recherche d'une solution aux changements climatiques ".

### **Lien entre sécurité et changement climatique : réalité ou perception ?**

En l'absence d'éléments ou d'études tangibles permettant de fonder une telle **corrélation**, il est **délicat** d'énoncer avec certitude qu'un tel impact existe. Cependant **le changement climatique est un facteur amplifiant**, menant à une insécurité humaine et à d'avantage de troubles. Le terrorisme s'alimente des conflits.

Le continent **Africain** fait face à une multiplication d'organisations terroristes. Depuis plusieurs années, des groupes terroristes embrigadent, dans un réservoir insaisissable de personnes, empruntant la voie du terrorisme. Néanmoins, **le changement climatique** ne peut pas à lui seul favoriser l'insécurité, il s'ajoute à d'autres paramètres socioéconomiques, comme par exemple : le chômage, l'instabilité économique, les troubles locaux liés, à l'accaparement des ressources naturelles, ou encore la mauvaise gouvernance.

C'est donc, cette désespérance qui peut conduire les individus, à la radicalisation du fait des activités captées, par des organisations terroristes. La détérioration continue des écosystèmes et la désertification sont vues comme une forme **d'insécurité humaine**, qui incite les personnes à se diriger vers l'extrémisme violent.

L'accaparement des ressources naturelles comme par exemple : la contrebande de bois rares entraîne non seulement une détérioration des écosystèmes, mais peut également sur le long terme avoir, des effets sur l'équilibre socioéconomique, en intensifiant la vulnérabilité des populations formant ainsi, un terreau inépuisable pour le recrutement des personnes vouées, à la détresse par les organisations terroristes et les groupes criminels.

## ***La lutte contre le terrorisme : les voies de la coopération régionale***

La maîtrise de l'espace du **Groupe G5 Sahel** est cruciale pour permettre aux pays membres, d'utiliser pleinement les immenses potentialités, qu'ils possèdent pour favoriser, le développement et le bien-être de leurs populations. Les menaces et les vulnérabilités qui pèsent sur cet espace, portent notamment sur les trafics illicites d'armes, qui amplifient la **criminalité transnationale organisée**. **L'argent est devenu le nerf du terrorisme**, comme il est celui de tout autre type de guerre. Le danger couru est d'autant plus important, que **les rapports** entre la criminalité et le **terrorisme** sont de plus en plus **étroits, selon l'Union Africaine**.

**L'organisation régionale G5 Sahel** témoigne, une fois de plus, de son engagement renouvelé à apporter sa pierre, à l'édifice d'une région, en paix et prospère. Son cadre stratégique s'emploie à imprimer une dynamique consolidée, à multiplier les efforts de développement socio-économique et à promouvoir la paix. Tout en rappelant que la démocratie et la stabilité politique, participent aussi à cette lutte. Cette dynamique a été renforcée par la **Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**. Rappelons que **trois pays membres** du **G5 Sahel** ont ratifié la **Convention** des Nations contre la criminalité transnationale organisée : le Burkina-Faso, le Mali et le Niger. La Mauritanie et le Tchad l'ont adhéré.

**Ce texte onusien** représente un instrument efficace et délimite le cadre juridique nécessaire, de la coopération internationale dans le combat contre les activités criminelles, comme par exemple : le blanchiment d'argent, les atteintes au patrimoine culturel, et contre **les liens de plus en plus étroits**, entre la criminalité transnationale organisée et **les crimes terroristes**.

**Il s'agit de prendre en considération deux paramètres :**

**1/Les Etats membres** de l'organisation régionale G5 Sahel ont des **défis communs** et des **enjeux croisés**.

**2/L'immense potentiel** que détient l'espace du G5 Sahel, pour la création de richesses.

**Ces deux paramètres** fournissent un cadre de conservation durable, de l'espace du G5 Sahel, pour élaborer des plans d'action suivis, ordonnés et multidimensionnels, qui permettent d'atteindre les buts fixés, afin d'amplifier l'aménagement terrestre pour une région florissante.

## La mondialisation du terrorisme

La 52<sup>ème</sup> édition de la **conférence sur la sécurité à Munich**, qui s'est tenue du 12 au 14 Février 2016, a rassemblé plus de 500 participants de 60 pays différents : chefs d'Etats et de gouvernements, ministres des affaires étrangères et de la défense, diplomates et militaires , membres de la société civile ,chercheurs, universitaires, ont participé aux débats.

Les enjeux liés à la lutte contre le terrorisme, à la prévention et à la résolution des conflits, aux thèmes transversaux aussi **comme le climat** et la sécurité, et les sujets importants de l'actualité internationale ont été à l'ordre du jour de la session 2016.

La 52<sup>ème</sup> Conférence sur la sécurité de Munich a été marquée, par les interventions de responsables politiques et de ministres, qui ont abordé la question politique syrienne et la question migratoire notamment.

Depuis sa **première** édition, la Conférence de Munich sur la sécurité est vue, non seulement mais également comme un espace de discussions de fond. Des ministres, des secrétaires d'État et des militaires notamment, apprécient l'occasion d'avoir des entretiens, avec différentes autorités gouvernementales et institutionnelles, et des rencontres avec des acteurs clés de la sécurité, dans le cadre de ce forum international.

Dans **un rapport** intitulé " Boundless Crises, Reckless Spoilers, Helpless Guardians" **rédigé par la Conférence de Munich sur la sécurité**, il est mentionné que Daech prospère à la faveur des Etats faillis et du vide institutionnel. De plus, le rapport signale que "Daech est un proto-Etat contrôlant de larges pans de territoires en Syrie et Irak". Par ailleurs, cette organisation terroriste " a déclaré les provinces de son califat dans de nombreux Etats de **l'Algérie** au Caucase et l'Afghanistan".

**Ce rapport** témoigne du travail annuel de la conférence sur le dossier du terrorisme, dont l'importance est tout à fait capitale, pour l'Union Africaine. Il l'est tout autant pour **le Groupe G5 Sahel**, dont la mobilisation de ses **pays membres** en faveur d'une coopération en matière de lutte contre le terrorisme est renforcée.

Le rapport indique **également** la nécessité de lutter contre l'incompréhension du phénomène : "**Nous n'avons pas vaincu l'idée. Nous ne comprenons même pas l'idée**" a affirmé le commandement des opérations spéciales des Etats-Unis au Moyen Orient en 2014.**Deux questions** cruciales sont posées: les attaques terroristes sont elles destinées à faire **entraîner** l'Occident dans une guerre terrestre, ou visent elles à convaincre l'Occident de rester **en dehors** d'une guerre avec Daesh ?

Il est important de **rappeler** que la résolution 2249, adoptée par le **Conseil de Sécurité** de l'ONU, le 20 Novembre 2015, mentionne que " l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de **Daech**) constitue une menace mondiale d'une gravité **sans précédent** contre la paix et la sécurité internationales."

Ce processus de **mondialisation du terrorisme** est lié au fait que des groupes terroristes africains locaux ont prêté allégeance à Daech. **Certains spécialistes** considèrent que cette évolution n'est que la préfiguration d'un changement important de la menace terroriste passant de **transnationale à transcontinentale**.

## *Mes propositions pour une nouvelle approche du Groupe G5 Sahel*

Le Groupe G5 Sahel, de par sa situation **géographique** et sa **superficie** possède, un immense **potentiel pour stabiliser la région**. Afin de renforcer son rôle dans la région, l'organisation régionale, définira un rééquilibrage de ses relations. Ce changement est doublement important, à l'égard de la sécurité des pays et de son influence, dans la zone de turbulence régionale.

Dans l'attente de cette perspective, je suis convaincu que mes propositions portent un sens beaucoup plus profond, sur la transformation du **voisinage**, où de graves problèmes et des facteurs d'instabilité existent, **en un bassin d'amitié et de coopération** qui servira les intérêts de toute la région.

La mise en marche d'une gouvernance dans l'espace **du G5 Sahel** exige une expertise, à laquelle peut contribuer les organisations internationales. Plus important encore est la refondation d'une culture citoyenne. Les propositions formulées, sont personnelles. Un bilan et des propositions permettront, **je l'espère**, de donner une portée, d'intérêt général, pour l'ensemble du cadre stratégique du G5 Sahel

L'organisation G5 peut jouer un rôle central, pour la mise en place d'une nouvelle sécurité régionale : le Burkina-Faso et **le Niger** apportent, à titre d'**exemple** une richesse supplémentaire : **deux pays membres du Groupe G5 Sahel** et du **Conseil de l'Entente**. De plus, la Mauritanie **est le seul pays membre de la Ligue des Etats Arabes** à être membre du **Groupe G5 Sahel**.

Consolider le dialogue, institutionnaliser la coopération, dans le domaine de la sécurité et de la paix, et fournir un nouvel élan à la coopération régionale, est nécessaire pour atteindre le but principal que l'organisation régionale s'est assignée : **la sécurité** sous toutes ses formes. Rassembler dans une même dynamique toutes les énergies, au sein de l'espace **du Groupe G5 Sahel**.

Le renforcement des partenariats représente, une autre priorité d'action qu'entend mener le Groupe **G5 Sahel** : ses pays membres peuvent jouer également, un rôle dans **le rapprochement** entre les deux organisations : **la Ligue des Etats Arabes** et le **Conseil de l'Entente**, basées sur de solides fondations géographiques, humaines .De plus, il existe une similitude entre, les enjeux de paix et de sécurité auxquels, **ces trois organisations** sont confrontées.

## *Six propositions*

### *Première proposition :*

**Proclamer l'année 2018 "Année internationale du Sahel " par l'Organisation des Nations Unies**

Le Groupe G5 Sahel proposera une résolution à l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies proclamant l'année 2018 : "**Année internationale du Sahel** ", appelant la Communauté internationale, à prendre toutes les mesures pour créer les conditions favorables, pour la célébration de l'année du Sahel. L'Année internationale est une initiative, qui visera à sensibiliser les citoyens du monde entier, sur l'importance de la cohésion de l'espace du **Groupe G5 Sahel**.

**La proclamation de cette Année internationale permettra, d'impulser l'élan nécessaire et de renforcer la volonté politique des pays membres.** Le fait que l'ONU déclare l'année 2018 : "Année internationale du Sahel ", constituera une avancée **historique**, pour la région.

### *Deuxième proposition :*

**Signature d'un accord de coopération entre le G5 Sahel et le Conseil de l'Entente.**

Avec la signature de cet accord, le G5 Sahel peut aboutir à **renforcer** son approche dans la lutte contre le terrorisme en **associant** les méthodes politiques, sociales, juridiques aux méthodes **culturelles**. Fondé le 29 Mai 1959, **le Conseil de l'Entente** est la **doyenne** des institutions sous régionales ouest-africaines. Les trois objectifs de cette institution sont :

1. Promouvoir l'intégration économique sous- régionale et le bien- être des populations.
2. Assurer la paix, **la sécurité** et la stabilité des Etats membres.
3. Promouvoir une intégration politique et **culturelle** plus étroite et plus dynamique entre les Etats membres, sur la base de la fraternité et de la solidarité.

La signature d'un accord de coopération avec le Conseil de l'entente permettra au G5 Sahel de franchir un nouveau cap, **car selon mon point de vue**, le conseil de l'entente est **le précurseur** de l'Organisation de l'Unité Africaine :

Le secrétariat exécutif du **conseil de l'entente** a mentionné, lors de la troisième conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du conseil de l'entente, organisée à Niamey (Capitale du Niger), le 11 Juillet 2016, que " ce sont les statuts du Conseil de l'Entente qui ont servi de modèle pour la rédaction des premiers statuts de l'OUA parce qu'à l'époque, c'était **la seule organisation africaine** qui existait et qui fonctionnait".

L'effet le plus positif est **qu'il n'y a pas eu de guerre entre les pays membres** : des pays ayant des frontières communes, dans la plupart des cas **artificielles**. C'est la conséquence d'une démarche pragmatique des problèmes, base d'une **culture de paix**. La culture a un rôle à jouer pour

interrompre le développement d'une mentalité terroriste. Cependant, le **potentiel de la culture** est encore sous-évalué. De même que, la culture devient une cible du terrorisme.

### ***Troisième proposition :***

Inviter, de manière permanente, le **groupe G5 Sahel**, à participer en qualité d'**observateur** aux sessions et aux travaux de l'assemblée générale de l'ONU.

### ***Quatrième proposition : Constitutionnaliser la notion de justice climatique***

Les changements climatiques, une préoccupation majeure de notre époque, vont amplifier la complexité des déplacements de population, à cause de phénomènes météorologiques extrêmes ou d'autres risques naturels. Les changements climatiques représentent à la fois, un défi et un problème humanitaires.

Il est important de protéger l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans, et la biodiversité. La constitutionnalisation de **la justice climatique** présente plusieurs avantages : Il s'agit de saisir la chance que nous donne l'engagement de relever le défi climatique, une opportunité d'inventer **le G5 de demain** : une action guidée par **la justice climatique**. Cette notion permettra de concilier les piliers du développement durable, car le lien a été mis en évidence entre d'une part : l'action et la riposte face aux changements climatiques et à leurs conséquences, et à l'élimination de la pauvreté et un accès équitable au développement durable d'autre part.

**Reconnaître les enjeux de la justice climatique** tels qu'ils ont été portés dans les textes onusiens : les pays développés, notamment les plus riches, doivent aller au-devant, pour concrétiser leurs engagements de coopération aux pays en développement.

Conjuguer tous les efforts pour répondre à ce défi global et, prendre le chemin du développement durable. Les principes de la convention de création du **groupe G5 Sahel**, de la **Charte des Nations Unies** et du droit international sont les meilleurs remparts, face à ce défi que l'humanité brave, pour bâtir un monde plus pacifique, qui prend en compte, les responsabilités et les capacités de chaque pays à faire face, aux impacts des changements climatiques.

La résolution de la crise climatique relève avant tout de négociations diplomatiques, qui se déroulent à l'échelle internationale. **De mon point de vue**, la recherche d'une réponse au changement climatique, serait de réunir les conditions politiques et institutionnelles de délibérations équilibrées au sein des Etats membres du **G5 Sahel**, afin de prendre la mesure des enjeux de l'économie, dans la lutte contre le changement climatique.

**L'accord de Paris sur l'environnement**, qui a été présenté lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, lors de la vingt et unième session, tenue à Paris, du 30 novembre au 11 décembre 2015, **mentionne** la portée pour certaines



cultures de ” la notion de **justice climatique**, dans l’action menée face aux changements climatiques,”

Pour consacrer les nouveaux droits et devoirs, en matière de développement durable, **je propose d’introduire** un nouvel article dans les constitutions des pays membres du **G5 Sahel** .Cet article sera intitulé : “**Justice climatique** ” dont le contenu est le suivant :

“Promouvoir les compétences, les stratégies, et les ressources de l’ensemble des constituants de la société civile en vue d’engager un plan de transformation au service de **la justice climatique.**”

Rappelons que cet accord a été **adopté le 12 décembre 2015**, lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur **les changements climatiques**, qui s’est tenue, à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015.

### ***Cinquième proposition***

**Créer un organisme, dont le seul objectif consiste à assurer que tous les traités, chartes et protocoles de l’Union africaine et de l’Organisation des Nations Unies, soient ratifiés et insérés dans la législation nationale.**

**Cet organisme sera placé, sous la tutelle directe du Secrétariat permanent du G5 Sahel.**

Les Etats membres du G5 Sahel s’entendent à constater, la portée de l’intégration régionale et du soutien aux projets lancés à **l’échelle** régionale.Ils constatent également le rôle de l’intégration régionale, dans la consolidation de la paix.

De plus, les Etats font appel à plusieurs dispositifs pour ratifier les traités et les accords internationaux, ce qui pourrait contribuer à **retarder** le processus. Dans plusieurs pays africains, c’est le parlement qui ratifie les accords et les traités. Vu que les agendas et les projets de travail du parlement varient d’un Etat à l’autre, il est utile de créer **cet organisme**.

**L’Union africaine** et l’Organisation des Nations Unies ont produit, plusieurs cadres et instruments normatifs, dont la plus grande partie ont été ratifiés par les États membres, visant à l’avènement d’un continent florissant, intégré et démocratique. Cependant, plusieurs défis restent à relever pour soutenir, que ces normes deviennent effectivement une réalité pour le peuple. **Pour un Groupe G5 Sahel uni**, prospère et mobilisée, s’exprimant d’une voix puissante sur la scène internationale.

En conséquence, l’appel est lancé pour développer une nouvelle démarche **diplomatique**, adaptée à la réalité des enjeux communs.

Ainsi, les défis de l’organisation régionale **G5 Sahel** sont légion. Les défis liés au changement climatique et au terrorisme, ne doivent en aucun cas, hypothéquer les acquis historiques obtenus de haute lutte, pour soutenir les revendications légitimes des habitants de l’espace du **G5 Sahel** ,en matière de paix, de stabilité et de sécurité.

La ratification des traités et protocoles de l’Union africaine et de l’organisation des Nations Unies, par les Etats membres est ordinairement la première phase, vers la mise en œuvre des efforts d’intégration. **Cet organisme** fournira des analyses et des chiffres précis, sur le processus d’intégration : les événements marquants et les réalisations.

## ***Sixième proposition :***

Proposer **une définition sahélienne** du terrorisme à l'instar de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

### ***Pourquoi l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée a-t-elle défini le terrorisme ?***

Le terrorisme est-il un phénomène à définition inconnue ? Aujourd'hui, la notion de terrorisme est utilisée dans des contextes variés, qui sont loin de son origine.

Que signifie le terrorisme ? Faut-il regarder ses symptômes divers, ses buts différents ou ses actions multiples ? Le terrorisme est un acte essentiellement fondé sur le caractère symbolique et la portée psychologique. Malgré le cas que quasiment tous les gouvernements nationaux affichent une volonté de lutter contre le terrorisme, il n'existe pas une seule définition communément admise mais plusieurs définitions au niveau national et international.

De plus, il **n'apparaît pas** qu'une convention internationale soit adoptée prochainement. La divergence d'intérêts entre les Etats est immense. Plusieurs Etats ont d'ailleurs tendance à nommer par terrorisme, tout ce qui met ou pourrait mettre en cause la sécurité et la stabilité de l'Etat. **Cependant**, dans une **résolution** adoptée lors de la IV<sup>ème</sup> Session plénière le 23 octobre **2009** à Istanbul (Turquie), l'**Assemblée parlementaire de la Méditerranée** mentionne que :

“Le terrorisme **peut être défini** comme toute violence ou menace de violence induites par des motifs politiques, idéologiques, religieux ou ethniques. Les actions terroristes sont conduites ou préparées pour viser une publicité maximale et pour produire des effets au-delà des dommages immédiats aux personnes, à la propriété et à l'environnement. Les méthodes utilisées sont extrêmes, la destruction est impitoyable et le comportement n'est pas contraint par les règles de guerre. La nature de la violence est telle qu'elle a pour but de provoquer la peur et l'intimidation “

**Il est utile de rappeler** que cette résolution met l'accent sur la définition du Terrorisme suggérée par Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies, dans son rapport intitulé “ Dans une Liberté plus grande “ publié en 2005 au paragraphe 91 :

“ Je souscris entièrement à l'appel lancé par le Groupe de personnalités tendant à ce que la **définition du terrorisme** qualifie de terrorisme tout acte, outre ceux déjà visés par les conventions en vigueur, commis dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves à des civils ou à des non-combattants, dans le dessein d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir “.

L'**Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (APM)** est le forum au sein duquel les parlements de la région méditerranéenne se rencontrent, en vue d'atteindre leur but commun visant, à la promotion d'un meilleur environnement politique. L'APM est une organisation interétatique régionale, bénéficiant du Statut d'Observateur auprès de l'Assemblée générale des **Nations unies**. Rappelons que la **Mauritanie est le seul pays membre** du G5 Sahel à être membre **de l'APM**.